

AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME**
Représentée par son président, Monsieur David LAPPARTIENT
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour 2014 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **51 895 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Parcours de l'excellence sportive (51 895 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 3 040 469 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

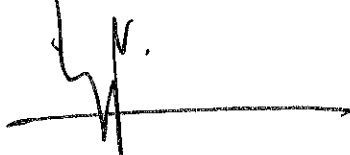
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

- 2 DEC. 2014

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CYCLISME



LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du Contrôleur Budgétaire
et Comptable Ministériel

2/1 NOV. 2014

Marie-Christine QUERCI
Contrôleur général économique et financier
Chef du Département du Contrôle budgétaire

2101293549

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accompagner les CTS et entraîneurs dans l'évolution de leur carrière	161 925 €	151 925 €	125 694 €	36 231 €
Action 1	35 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €
Structuration fédérale	35 000 €	25 000 €	25 000 €	10 000 €
Action 2	126 925 €	126 925 €	100 694 €	26 231 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	126 925 €	126 925 €	100 694 €	26 231 €
Mise en place et suivi des projets de développements territoriaux	295 000 €	133 000 €	133 000 €	162 000 €
Action 1	280 000 €	125 000 €	125 000 €	155 000 €
Éthique et prévention des Incivilités dans le sport	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	90 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €
Structuration fédérale	130 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	40 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Action 4	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Formations fédérales	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Plan de féminisation	65 000 €	40 000 €	40 000 €	25 000 €
Action 1	65 000 €	40 000 €	40 000 €	25 000 €
Structuration fédérale	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
Correction des Inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Assurer le suivi d'une convention FFC/FFH	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
Action 1	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €
Action 2	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	25 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €
Suivi du double projet des athlètes de haut niveau	280 000 €	275 000 €	275 000 €	5 000 €
Action 2	260 000 €	260 000 €	260 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	260 000 €	260 000 €	260 000 €	0 €
Action 4	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Professionalisation de l'activité	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Structuration et accompagnement des collectifs équipe de France féminines route et piste pour rio	300 000 €	220 000 €	220 000 €	80 000 €
Action 2	300 000 €	220 000 €	220 000 €	80 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	300 000 €	220 000 €	220 000 €	80 000 €
Créer la dynamique de performance sur le Centre National de Cyclisme de Saint Quentin	2 690 000 €	2 145 000 €	1 586 000 €	1 104 000 €
Action 1	50 000 €	25 000 €	0 €	50 000 €
Programmes d'échanges internationaux	50 000 €	25 000 €	0 €	50 000 €
Action 2	2 640 000 €	2 120 000 €	1 586 000 €	1 054 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 180 000 €	1 060 000 €	1 056 000 €	124 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	520 000 €	380 000 €	380 000 €	140 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	940 000 €	680 000 €	150 000 €	790 000 €
Suivi de la professionnalisation des AHN	450 000 €	320 000 €	320 000 €	130 000 €
Action 2	450 000 €	320 000 €	320 000 €	130 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	450 000 €	320 000 €	320 000 €	130 000 €
Mettre en place des protocoles de recherche sur la création d'outils liés à la performance	90 000 €	65 000 €	65 000 €	25 000 €
Action 2	90 000 €	65 000 €	65 000 €	25 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	90 000 €	65 000 €	65 000 €	25 000 €
cibler la détection des meilleurs potentiels	30 000 €	15 000 €	0 €	30 000 €
Action 2	30 000 €	15 000 €	0 €	30 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	30 000 €	15 000 €	0 €	30 000 €
Mise en place d'une dynamique avec le secteur professionnel	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Action 2	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Protection de la santé du SHN	610 000 €	530 000 €	370 880 €	239 120 €
Action 3	610 000 €	530 000 €	370 880 €	239 120 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	300 000 €	300 000 €	205 880 €	94 120 €
Prévention dopage	55 000 €	35 000 €	25 000 €	30 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	255 000 €	195 000 €	140 000 €	115 000 €
Développement d'un plan sport santé	45 000 €	35 000 €	0 €	45 000 €
Action 3	45 000 €	35 000 €	0 €	45 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	45 000 €	35 000 €	0 €	45 000 €
Création d'un institut ressource sur les formation aux métiers du cyclisme	160 000 €	68 000 €	68 000 €	92 000 €
Action 4	160 000 €	68 000 €	68 000 €	92 000 €
Formations fédérales	25 000 €	18 000 €	18 000 €	7 000 €
Professionalisation de l'activité	135 000 €	50 000 €	50 000 €	85 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	51 895 €	51 895 €	51 895 €	0 €
Action 2	51 895 €	51 895 €	51 895 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	51 895 €	51 895 €	51 895 €	0 €
TOTAL	5 308 820 €	4 094 820 €	3 300 469 €	2 008 351 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

260 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

3 040 469 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

100 694 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 939 775 €

